

République Française
Département : ARIEGE

Commune de LERCOUL

Séance du samedi 18 avril 2026

DELIBERATION N° DE_2026_019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit avril deux mille vingt-six, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes), sous la présidence de LAFON François.

Présents : LAFON François, COSTES Marie-Christine, SOVRAN Nathalie, HERMAND Nicolas, BIDEt Isabelle, SANS Didier, PERES Genevieve

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BIDEt Isabelle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF - LERCOUL 2026

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune LERCOUL,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LERCOUL pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 499 570,45

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

009-210901625-DE_2026_019-DE

A G E D I

En dépenses à la somme de : 499 570,45

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	89 750
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 250
014	Atténuations de produits	4 000
023	Virement à la section d'investissement	163 760,98
65	Autres charges de gestion courante	35 575,74
66	Charges financières	100
67	Charges spécifiques	1 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		329 436,72

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	202 454,22
013	Atténuations de charges	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 261,76
73	Impôts et taxes	27 729
731	Fiscalité locale	49 170
74	Dotations et participations	17 456

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCQUILLY

05 61 00 00 00

mairie@le-village.fr

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

009-210901625-DE_2026_019-DE

A G E N D A

75	Autres produits de gestion courante	10 900
77	Produits spécifiques	1 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	465,74
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		329 436,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	5 052,75
16	Emprunts et dettes assimilées	4 820
21	Immobilisations corporelles	160 260,98
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		170 133,73

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	163 760,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 052,75
16	Emprunts et dettes assimilées	1 320
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		170 133,73

ADOpte A LA MAJORITE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.



MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

009-210901625-DE_2026_019-DE

A G E D I

Le Maire,
François LAFON



Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - PB 7007-31068 TOULOUSE Cedex 07, dans le délais de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

Le Village – 09220 LERCOUL

05 61 0

mairie@

Date de transmission de l'acte: 06/05/2026

Date de reception de l'AR: 07/05/2026

009-210901625-DE_2026_019-DE

A G E D I

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2026

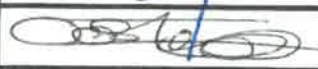
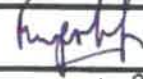
Présenté par Mr le Maire (1),

A Salle des Fêtes, le 18/04/2023

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session ORDINAIRE

A Salle des Fêtes, le 18/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

BIDET Isabelle	
COSTES Marie-Christine	
HERMAND Nicolas	
LAFON François	
PERES Genevieve	
SANS Didier	
SOVRAN Nathalie	

Certifié exécutoire par Mr le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Lercoul le 18 Avril 2026.
Le Maire
François Lafon.





Date de transmission de l'acte: 06/05/2026
Date de reception de l'AR: 07/05/2026
009-210901625-DE_2026_019-DE
A G E D I